



CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Vendredi 15 septembre 2023

INFO TRAVAUX

COMPIÉGNOIS-NOYONNAIS

#LECANALAVANCE

SEPT. 2023 – MARS 2024 POURSUITE DES DÉBOISEMENTS POUR LE SECTEUR 1

De quoi s'agit-il ?

Le long du tracé du Canal Seine-Nord Europe, la libération des emprises se poursuit en vue des prochains chantiers de construction du secteur 1. Les travaux consistent, selon les lieux, en des dévoiements de réseaux (électricité, gaz, fibre, etc.), des démolitions de bâtiments ou du débroussaillage et des déboisements. Ainsi, sur plusieurs communes du Compiégnois, **une nouvelle campagne de déboisement** aura lieu dès cet automne.

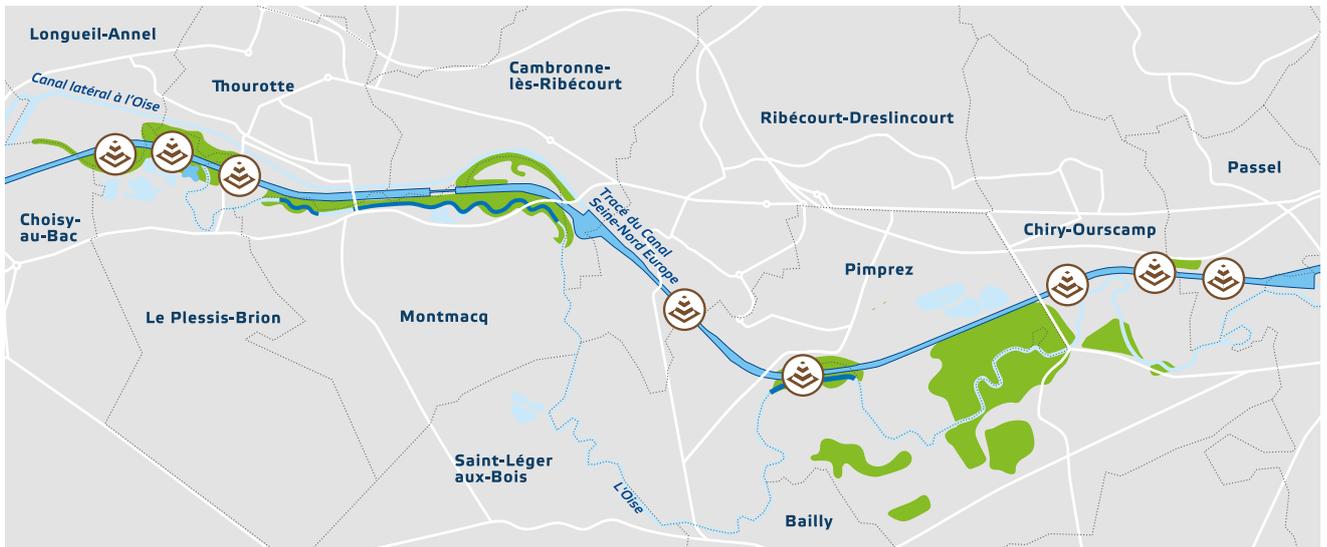
Quand et où se passent les travaux ?

Les principales opérations se dérouleront cette année à **Longueil-Annel, Le Plessis-Brion, Chiry-Ourscamp et Passel** – voir plan au dos. Les travaux peuvent intervenir **du lundi au vendredi de 8 h à 18 h***, sauf exception dûment autorisée.

Comment se déroulent les déboisements ?

Conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale du secteur, les déboisements sont organisés hors période de nidification et d'enjeu écologique et **sous le strict contrôle de l'écologie**. Pour cette campagne 2023-2024, ce sont principalement des coupes d'arbres-gîtes qui seront réalisées après l'inspection de grimpeurs, ainsi que des interventions visant à déplacer et protéger la faune par la pose de filets, clôtures à amphibiens, etc. Une fois coupé, le bois peut rester quelques temps sur place, avant d'être ramassé puis valorisé en « bois énergie » par les entreprises en charge des travaux.

* Sous réserve des conditions météorologiques et des aléas de chantier.



Travaux de déboisement de septembre 2023 à mars 2024

Zones de compensation écologique

Le saviez-vous ?

Les campagnes de déboisement du Canal s'inscrivent dans la démarche ERC (éviter-réduire-compenser) qui encadre le projet en prenant en compte les impacts sur la faune et la flore. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité locale et, à terme, l'optimiser. **391 ha d'aménagements compensatoires** sont prévus dans le Compiègnais dont **plus de 150 ha déjà réalisés** depuis 2017 (zones humides, boisements, mares, haies...).



1



2



3



4

Exemples de mesures de réduction

- 1 Inspection d'un arbre-gîte, encadrée par l'écologue.
- 2 Déplacement de plants de véroniques à écusson, une espèce protégée, en octobre 2022.
- 3 Des pêches de sauvegarde sont menées aux abords des chantiers. Ici, à Montmacq, au printemps 2023.

Exemple de mesure de compensation

- 4 Restauration d'une zone humide à Chiry-Ourscamp.



Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

